

# du Plessis d'Argentré

**C**HARLES d'Hozier, généalogiste du roi, dresse le procès-verbal des preuves de noblesse de Pierre, fils d'Alexis du Plessis, seigneur d'Argentré, et de Marguerite-Anne de Tanouarn, pour son admission en tant que page dans la Grande Écurie du roi, le 2 mai 1689.

Bretagne, mai 1689

Preuves de la noblesse de Pierre du Plessis d'Argentré, présenté pour être élevé page du roi dans sa Grande Écurie, sous le commandement de Son Altesse monseigneur le comte d'Armagnac, Grand Écuyer de France <sup>1</sup>.

*De sable à dix billettes d'or, posées quatre, trois deux, et une. Casque.*

Pierre du Plessis d'Argentré, 1708. A été depuis 1672 mousquetaire et est à présent lieutenant dans le régiment du Roi à Vrie. 1697.

Extrait du registre des batesmes de la paroisse d'Argentré sous Vitré, dans l'evêché de Rennes, signé par collation du 29 de mars de l'an 1689, du Bois, recteur de cette église, portant que **Pierre**, né le 3<sup>e</sup> de juin de l'an 1672 du mariage de messire Alexis du Plessis, chevalier, seigneur du Plessis d'Argentré, et de dame Marguerite de Tanoarn, reçut les cérémonies du batême le 8<sup>e</sup> d'aoust de la même année.

**I<sup>er</sup> degré, père et mère.** Alexis du Plessis, seigneur du Plessis d'Argentré, Marguerite-Anne de Tanoarn, sa femme, 1669. *D'azur à trois molettes d'or, et une bordure de mesme chargée de huit macles d'azur.*

Contract de mariage de messire **Alexis** du Plessis, seigneur du Plessis d'Argentré, de Poilebous et de Cormerai, avec demoiselle **Marguerite-Anne de Tanoarn**, demoiselle de Pontestan. Ce contrat du 3<sup>e</sup> fevrier de l'an 1669, reçu par Guillon, notaire de la cour de Rostrenan.

Partage noble donné par messire Alexis du Plessis, seigneur du Plessis d'Argentré, à messire Charles Marie du Plessis, son frère, prieur de la Basoge-du Desert, et à demoiselle Angélique du Plessis, sa sœur,

1. En dessous : « Un aux preuves des demoiselles de Saint-Louis à Saint-Cyr. »

■ Source : Bibliothèque nationale de France, Département des manuscrits, Français 32100, no 93, fol. 301.

■ Transcription : **Amaury de la Pinsonnais** en juin 2017.

■ Publication : [www.tudchentil.org](http://www.tudchentil.org), mai 2019.



dans la successions de messire Jean-Batiste du Plessis et dans celle de dame Jeanne Biseul, sa femme, leur père et mère. Cet acte du 4<sup>e</sup> de juillet de l'an 1680 reçu par Goupil, notaire à Rennes.

Partage noble donné par dame Caterine de Tanoarn, veuve de messire Philippe de Quenechquivi, chevalier, seigneur de Kerborgne et de Keringant, à dame Marguerite de Tanoarn, sa sœur juvigneure, femme de messire Alexis du Plessis, chevalier, seigneur du Plessis d'Argentré, dans la succession de messire François [fol. 301v] de Tanoarn, seigneur de Pontestan, et dans celle de dame Françoise Jézéquel, sa femme, leur père et leur mère. Cet acte du 27<sup>e</sup> d'octobre de l'an 1677 reçu par Jéségou, notaire à Morlaix.

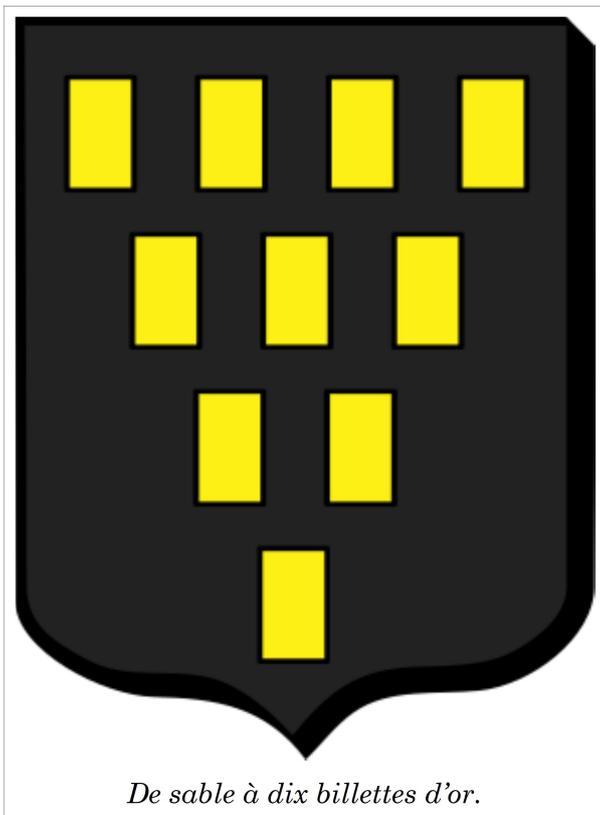
Sentence rendue à Rennes par les commissaires députés par le roi pour la levée du 8<sup>e</sup> denier en Bretagne, par lequel messire Alexis du Plessis, chevalier, seigneur du Plessis d'Argentré, est déchargé d'une partie de la somme à laquelle il avoit été taxé, à cause de son fief de la Couëssonnière, que messire Giles du Plessis, son ayeul, avoit aquis par échange des chanoine de Vitré. Cet acte du 5<sup>e</sup> de janvier de l'an 1678, signé Bouëtin.

**II<sup>e</sup> degré, ayeul et ayeule.** Jean du Plessis, seigneur d'Argentré, Jeanne Biseul, sa femme, 1639. *D'argent à deux chevrons de sable.*

Contract de mariage de messire **Jean** du Plessis, chevalier, seigneur du Plessis d'Argentré, de la Chapelle et de la Cormerai, fils de messire Giles du Plessis, grand prévôt de Bretagne, et de dame Julienne de Grasménil, avec demoiselle **Jeanne Biseul**, fille de noble homme Simon Biseul, président et général des monnoies de France, et de demoiselle Madelène Hucher. Ce contrat du 17<sup>e</sup> de mai de l'an 1639 reçu par d'Auvergne, notaire au Chatelet de Paris.

Vente du lieu et de la métairie du Grand Cormerai au comte de Laval, faite par dame Jeanne Biseul, veuve de Jean-Batiste du Plessis, ecuyer, seigneur du Plessis, de Cormerai et de la Chapelle, et par Alexis du Plessis, écuyer, Charles-Marie du Plessis, prêtre, et par demoiselle Angélique du Plessis, ses enfans. Cet acte du 28<sup>e</sup> de janvier de l'an 1670 reçu par Grignon, notaire à Vitré.

Sentence de la cour de Vitré, rendue le 26<sup>e</sup> de septembre de l'an 1633 au profit de messire Jean du Plessis, seigneur du Plessis-d'Argentré. Cet acte signé Tonnellier.



[fol. 302] **III<sup>e</sup> degré, bisayeul et bisayeule.** Giles du Plessis, seigneur du Plessis d'Argentré, Julienne de Grasménil, sa femme, dame de Cormerai, 1596. *D'argent à une épée d'azur posée en bande.*

Contract de mariage de noble homme **Giles** du Plessis, seigneur du Plessis d'Argentré, pensionnaire du roi et commissaire de l'arrière ban de l'évêché de Rennes, avec demoiselle **Julienne de Grasménil**, fille de noble homme Jean du Grasménil, seigneur de Cormerai, du Grasménil, du Boisbelin et de l'Épinai, et de dame Catherine Morel. Ce contract du dernier juillet de l'an 1596 reçu par Tricot, notaire à Vitré.

Contract du premier mariage de Giles du Plessis, ecuyer, sieur de Montersil, grand prévôt general de Bretagne et fils aîné de noble homme Mathurin du Plessis, seigneur du Plessis, avec demoiselle Jeanne de Beaucé, dame du Plessis-Beaucé, fille de Jean de Beaucé, ecuyer, seigneur du Plessis, et de Jacqueline de la Bouëssière. Ce contract du 11<sup>e</sup> d'aoust de l'an 1578 reçu par Odion, notaire à Rennes.

Lettre du Roi écrite à monsieur du Plessis, par laquelle Sa Majesté lui marque qu'elle lui sçait bon gré du bon devoir qu'il avoit fait d'assister le sieur de Bouillé, lorsqu'il eut la nouvelle de la surprise de Vitré et le prie de continuer à s'employer en semblables occasions pour conserver le pays de Bretagne dans son obeissance, et pour y maintenir le repos entre tous ses sujets. Cette lettre du 13<sup>e</sup> de mars de l'an 1574, signée Charles, et contresignée Pinart.

Provisions de la charge de commissaire de l'arrière-ban dans l'évêché de Rennes, donné au sieur du Plessis d'Argentré par le duc de Mercœur, gouverneur et lieutenant general pour le roi de Bretagne. Ces lettres du 10<sup>e</sup> de decembre [fol. 302v] de l'an 1588, signées Philippe-Emanuel de Lorraine, contresignées d'Exsaubert, et scellées.

**IV<sup>e</sup> degré, trisayeul et trisayeule.** Maturin du Plessis, seigneur du Plessis, Marie de Méaune, sa femme, dame de Montarsier, 1540. *D'argent à une bande fuselée de gueules accompagnée de six fleurs de lis de sable, rangées en bande, trois en chef en pointe.* Voir à Meaune.

Contract de mariage de noble homme **Maturin** du Plessis, fils aîné et principal héritier de noble personne Léonard du Plessis, seigneur du Plessis, avec demoiselle **Marie de Meaune**, fille de noble homme Josselin de Meaune et de demoiselle Christoflette de la Houdinière. Ce contract acordé du 25<sup>e</sup> de juillet de l'an 1540 reçu par Destrougne, notaire à Laval.

Transaction faite entre noble homme René Charton, seigneur du Boispinson, et noble Maturin du Plessis, son cousin, sur la demande qu'il faisoit de la moitié de la seigneurie du Boispinson comme heritier de Françoise Charton, sa mère. Cet acte du 10<sup>e</sup> de novembre de l'an 1573 reçu par Auffrai, notaire à Argentré.

**V<sup>e</sup> degré, 4<sup>e</sup> ayeul et ayeule.** Léonard du Plessis, seigneur du Plessis, Françoise Charton sa femme, 1520.

Procuracion generale donnée par noble Léonard du Plessis, ecuyer, seigneur du Plessis, et par demoiselle Françoise Charton, sa femme. Cet acte du 11<sup>e</sup> de janvier de l'an 1537 reçu par du Hour, notaire à Vitré.

Saisie du revenu du lieu du Boispinson, faite le 8<sup>e</sup> de novembre de l'an 1558 par Ladier, sergent à Vitré, à la requete de demoiselle Françoise Charton, veuve de noble homme Léonard du Plessis, grand prevost du roi en Bretagne, sous la caution de noble homme Maturin du Plessis, seigneur du Plessis.

[fol. 303] Procuracion donnée par Antoinette de Daillon, dame douairiere de laval, à Leonard du Plessis, ecuyer, seigneur du Plessis, son ecuyer d'écurie, pour afermer en son nom toutes les terres de monseigneur le comte de Laval, son mari. Cet acte du 1<sup>er</sup> de mai de l'an 1532, signé Antoinette, et scellée.

Comission de Gui, comte de Laval, lieutenant general du roi en Bretagne, et gouverneur et amiral du même pays, donnée à Leonard du Plessis, ecuyer, seigneur du Plessis, maréchal de ses logis, pour aller à Morlais exécuter de sa part le traité qui avoit été proposé pour faire l'échange de quelques portugais contre des bretons qui estoient prisonniers en Portugal. Cet acte du 24<sup>e</sup> de novembre de l'an 1528 signé Gui, contresigné Daville, et scellée.

**VI<sup>e</sup> degré, VII<sup>e</sup> degré, 5 et 6<sup>e</sup> ayeuls et 6<sup>e</sup> ayeule.** Louis du Plessis, seigneur du Plessis, fils de Jean du Plessis et de Tomine Denouaut, 1500.

Transaction faite entre nobles gens Léonard du Plessis, ecuyer, seigneur du Plessis d'Argentré, et demoiselles Madelène et Jaquine du Plessis, ses tantes, sur le partage qu'elles demandoient dans la succession de noble Jean du Plessis, leur père, seigneur du Plessis-des-Landes, et dans celle de Tomine Denouaut leur mère, desquels le même Léonard du Plessis étoit heritier principal et noble, comme représentant **Louis** du Plessis, son pere, qui étoit aussi fils aîné et heritier principal et noble de **Jean** du Plessis et de **Tomine Denouaut**, sa femme. Cet acte du 21<sup>e</sup> de janvier de l'an 1506 reçu par de Neufville, notaire au bourg d'Argentré.

Arrêt de la Chambre établi par le roi pour la réformation de la noblesse en Bretagne, rendu à Rennes le 5<sup>e</sup> d'octobre de l'an 1668 par lequel [fol. 303v] Alexis du Plessis, ecuyer, seigneur d'Argentré, est maintenu dans sa noblesse, après l'avoir justifié par les mêmes titres que ceux qui sont énoncé dans cette preuve.

Nous, Charles d'Hozier, conseiller du roi, généalogiste de Sa Maison, juge général des armes et des blazons de France, et chevalier des ordres militaires de saint Maurice et de saint Lazare de Savoie, certifions au Roi et à Son Altesse monseigneur Louis de Lorraine, comte d'Armagnac, de Brionne et de Charni, commandeur des ordres du roi, pair et Grand Ecuyer de

Bibliothèque nationale de France, Département des manuscrits, Français 32100

France, grand sénéchal de Bourgogne, gouverneur d'Anjou et gouverneur des villes et des châteaux d'Angers et du Pont-de-Cé, que **Pierre du Plessis d'Argentré** a la noblesse nécessaire pour être reçu au nombre des pages que Sa Majesté fait élever dans sa Grande Ecurie, comme il est justifiée par les actes énoncés dans cette preuve que nous avons vérifiée et dressée à Paris le 2<sup>e</sup> jour de mai de l'an 1689. Signé d'Hozier.

[D'une autre main : ] Vu bon, d'Hozier. ■